

Certificat de Capacité
d'Orthophoniste





UNIVERSITÉ DE LILLE

Université européenne de référence, reconnue pour l'excellence de sa formation tout au long de la vie, l'Université de Lille a mis en place à la rentrée 2020 une nouvelle offre de formation dans ses quatre champs de formation articulés avec ceux de la recherche. Les diplômes de licence, DEUST, BUT*, licence professionnelle, master et les formations de santé sont entièrement renouvelés dans leurs programmes et modalités pédagogiques. Cette offre, conçue dans une approche par compétences, répond aux besoins du milieu socioprofessionnel : plus décloisonnée et ouverte sur un monde en transition.

L'université place l'étudiant au cœur de ses préoccupations pour favoriser son implication et sa réussite en proposant des cursus adaptés dans leur nature, leur organisation, leur rythme et leurs pratiques pédagogiques aux différents publics d'apprenants et à leurs projets personnels et professionnels.

* Bachelor Universitaire de Technologie : nouveau diplôme de référence des IUT

PRÉSENTATION DU METIER ET DU DIPLOME (CCO)

L'orthophoniste est le professionnel de santé en charge de la promotion de la santé, la prévention, l'évaluation et le traitement des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, de la cognition mathématique, de la parole, de la voix et des fonctions oro-myo-faciales et de la promotion de la santé (JO n°0022 du 27/01/2016).

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste (CCO) est le diplôme nécessaire pour exercer la profession d'orthophoniste. Le Département d'orthophonie de la Faculté de Médecine de Lille fait partie des 21 Centres de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO) qui préparent, chaque année, 905 étudiants à ce diplôme. Le CCO confère aux diplômés un diplôme d'exercice et un grade master. La formation se déroule en 5 ans avec un volume hebdomadaire moyen de 30 à 40 heures de cours et/ou stages par semaine.

Conformément au décret n°2013-798 du 30 août 2013, la formation vise l'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques, en sciences humaines et sociales et en méthodologie, indispensable à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste. Son objectif est de former les futurs cliniciens à la démarche scientifique rendue nécessaire par l'évolution des connaissances et les progrès de la recherche.

La formation théorique du 1^e cycle (1A, 2A, 3A) est complétée chaque année par une formation clinique et des stages (formation pratique). Les premiers stages correspondent à des stages d'observation auprès de jeunes enfants en école, de personnes âgées, ainsi que des stages de découverte en orthophonie. Ils se poursuivent par des stages cliniques orthophoniques d'observation, des stages semi-actifs puis actifs (3A, 4A, 5A). Au cours du 2^e cycle (4A et 5A), les étudiants qui ont un projet de poursuite des études en 3^e cycle (doctorat) peuvent choisir de suivre un parcours recherche.

PRINCIPALES MATIÈRES ENSEIGNÉES

Les enseignements dispensés par des universitaires et des professionnels comprennent : les sciences biomédicales (biologie, anatomie, neurosciences, ORL, pédiatrie, gériatrie, psychiatrie, pharmacologie), les sciences physiques et techniques (physique acoustique, techniques d'exploration), la santé publique, la méthodologie (statistiques, bibliographie, plan expérimental) les sciences humaines et sociales (linguistique, psychologie, sciences de l'éducation, sciences de la société), et les pratiques professionnelles (troubles développementaux et acquis : communication et langage oral, langage écrit, cognition mathématique, phonation et déglutition, handicap).

L'acquisition des compétences professionnelles s'effectue de manière dynamique avec une interaction forte dès la 3ème année entre les enseignements (cours magistraux et travaux dirigés) et les stages cliniques.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

La formation se déroule sur 5 années et comprend 10 semestres (6 semestres au 1er cycle et 4 semestres au 2ème cycle) faisant chacun l'objet d'un contrôle des connaissances par contrôle continu et/ou par examen terminal.

Pour valider la formation (300 ECTS), il est nécessaire de valider toutes les Unités d'Enseignement (UE théoriques et pratiques) qui la composent et de valider le Certificat de Compétences Cliniques à la fin du 2ème cycle. Certaines Unités d'Enseignement peuvent être obtenues par équivalence par des étudiants ayant validé, dans une formation universitaire antérieure, des contenus pédagogiques similaires.

MODALITÉS D'ACCÈS

Le recrutement est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires et se réalise via le dépôt d'un dossier sur la plateforme Parcoursup. Le nombre de candidats autorisés à s'inscrire en première année est fixé par un arrêté annuel conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'enseignement supérieur. A Lille, 90 candidats sont autorisés à s'inscrire chaque année. La procédure d'admission en 2020 consiste en un examen des dossiers et, pour les dossiers retenus, par un oral d'admission visant à évaluer les aptitudes orales et écrites des candidats.

Les attendus pour intégrer la formation en orthophonie sont nationaux et précisés sur la plateforme Parcoursup. Ils précisent notamment les conditions d'exercice de la profession d'orthophoniste, qui nécessite une stabilité psychologique, des aptitudes relationnelles, une audition et une vision suffisantes, de bonnes capacités de communication et une maîtrise de l'expression orale (aisance verbale, articulation parfaite, voix bien posée) et écrite (compétences orthographiques et rédactionnelles). Ces aptitudes seront vérifiées par des cliniciens au cours de l'oral d'admission préalable à l'entrée dans la formation.

Pour plus d'informations, consultez le site du département : <http://orthophonie.univ-lille.fr/> (Rubriques Etudes et métiers / Etudiants / Admission)

CONTACT ADMINISTRATIF

- Faculté de Médecine de Lille
- Pôle Formation : 59045 Lille cedex
- Métro : Ligne 1, station CHR B Eurasanté
- Tél : +33(0)3 20 62 76 18
- Contact:departement-orthophonie@univ-lille.fr

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Département d'orthophonie :
Mme Thi Mai TRAN,
Orthophoniste et Maître de Conférence
M. Dominique CHEVALIER,
Professeur Universitaire et Praticien Hospitalier.

POURSUITE D'ETUDES

L'orthophoniste en titre peut faire évoluer sa carrière en s'investissant dans le soin (formation de cadre de santé, DU (Diplôme Universitaire) dans certains domaines spécifiques comme l'audiophonologie ou la neuropsychologie). Il peut également poursuivre ses études en 3ème cycle en soumettant un dossier aux universités préparant au diplôme national de doctorat (par exemple dans le champ des sciences humaines et sociales ou des neurosciences).

INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion professionnelle à l'issue des études est très bonne avec des conditions d'exercice variées. L'orthophoniste peut exercer auprès d'enfants et/ou d'adultes, en salariat dans des établissements publics ou privés et dans des structures variées (ex. : centres médico-psychologiques, services hospitaliers d'ORL, de neurologie, de psychiatrie ou de pédiatrie), en libéral ou en exercice mixte. Il collabore avec divers professionnels des secteurs médical, paramédical ou social (médecins généralistes et spécialistes (ORL, neurologues, psychiatres, rééducateurs), psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, orthoptistes, infirmiers, éducateurs spécialisés, assistantes de service social).

Au 1er janvier 2019, la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) dénombrait 25 607 orthophonistes en France (20 787 libéraux ou mixtes, 1 876 hospitaliers et 2 868 autres salariés), dont 779 dans les Départements et Régions d'Outre-mer (DROM).